

# **LE GOUVERNEMENT CHAREST ET LES MINORITÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC : UN RENOUVEAU OU UNE CONFIRMATION ?**



**par Chantal Terrien et Frédéric Nolet**  
École d'études politiques, Université d'Ottawa  
cterrien@magma.ca  
f\_nolet@hotmail.com



**PRÉSENTÉ AU COLLOQUE**  
***Le fédéralisme, le Québec et  
les minorités francophones du Canada***

**Université d'Ottawa**  
Ottawa (Ontario) Canada  
**9 au 11 mars 2006**

Version préliminaire / Ne pas citer



Ce texte s'inscrit en partie dans le cadre de recherches réalisées pour nos travaux respectifs au niveau de la maîtrise touchant à des questions politiques liées au fédéralisme et aux communautés francophones hors Québec, particulièrement la communauté franco-ontarienne. À la lumière du discours adopté par le Ministre Benoît Pelletier et par le gouvernement Charest ainsi que du retour en force du principe de fédéralisme asymétrique, il nous semblait d'actualité de s'interroger sur l'état des relations entre les minorités francophones hors Québec et le Québec.

Ce texte tentera de répondre aux questions suivantes :

- Sous le gouvernement Charest, y-a-t-il une volonté accrue d'établir une nouvelle approche dans les relations que le Québec entretient avec les minorités francophones hors Québec ?
- L'approche du gouvernement Charest envers les communautés francophones hors Québec inaugure-t-elle un nouveau type de partenariat, basé sur la reconnaissance que le Québec, en tant que foyer de la francophonie au Canada, a un rôle à jouer dans l'essor et le développement des communautés francophones en contexte minoritaire ?

Nous tenterons de répondre à ces questions en effectuant une analyse historico-politique des mesures législatives et politiques mises en place par les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Notre communication est divisée en trois sections. Dans un premier temps, nous proposerons une chronologie des relations entre le Québec et les communautés francophones minoritaires à partir de l'élection du gouvernement Lesage en 1960 jusqu'à juillet 2005. Dans un deuxième temps, nous ferons un survol de l'approche et des mesures actuelles du gouvernement Charest envers la francophonie canadienne. Dans un troisième temps, nous évaluerons les éléments qui s'inscrivent dans la continuité ainsi que les éléments novateurs de la politique Charest envers les communautés francophones et acadiennes. En conclusion, nous commenterons la capacité de l'approche Charest à stimuler un nouvel essor et un renouveau au sein de la francophonie canadienne.

## **Le Québec et la francophonie canadienne : de Jean Lesage à aujourd'hui**

### **De 1960 à 1982 : questionnement et éloignement?**

De l'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage en 1960 au rapatriement de la constitution canadienne en 1982, les relations entre les francophones hors Québec et le Québec ont subi d'importants changements.

D'abord, le rôle que joue le milieu associatif dans l'organisation, le financement et la mobilisation des Canadiens-Français, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec est appelé à changer. Au Québec, à compter des années 1960, le milieu associatif se voit mis de côté par l'État québécois, qui étatisé et formalise ses relations avec les communautés francophones minoritaires<sup>1</sup>. Selon Lafontant et Martel, « au cours de la première moitié des années 1960, le soutien financier du [...] SCFOF [service du Canada français outre-frontière] prend la relève des sources civiles, déclinantes<sup>2</sup> ». On assiste ainsi à l'étatisation des relations Québec-francophones hors Québec. D'autres, comme Roger Ouellette, constatent qu'il y a « effacement de la société civile en faveur de l'État<sup>3</sup> ». Avec la mise en place du Service du Canada français d'outre-frontière (SCFOF) en 1963, les grandes associations dites « nationales »<sup>4</sup> sont progressivement écartés par le gouvernement québécois. Si bien qu'ils deviendront des acteurs peu importants

---

<sup>1</sup> Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 122 et 130

<sup>2</sup> Jean Lafontant, « Entre le cœur et la raison : le Manitoba français aux États généraux », dans Marcel Martel et de Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa* (5, 6 et 7 novembre 1997), Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 138

<sup>3</sup> Roger Ouellette, « Ne soyons plus des étrangers » dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoises*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 139

<sup>4</sup> On pense plus précisément au Conseil de la vie française et aux Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

pour les communautés francophones. Cette étatisation des relations avec les communautés francophones hors Québec ainsi que la montée du néonationalisme et de l'État québécois interventionniste pousseront ces mêmes organismes à redéfinir leur rôle et leurs structures et contribueront au repli du Québec sur lui-même<sup>5</sup>.

L'État québécois se préoccupe alors davantage à exercer pleinement ses champs de compétences, à assurer la pérennité du français sur son territoire et à se redéfinir en tant que seul territoire à majorité francophone en Amérique<sup>6</sup>. Comme l'explique Ouellette, « [d]orénavant, les intérêts québécois sont intégrés à l'État et ils ne sont plus nécessairement semblables à ceux des Canadiens français et des Acadiens<sup>7</sup> ». Au cours des années 1960, le Québec modifie ainsi sa vision de la « nation » canadienne-française et adopte plutôt une vision territorialisée de la langue française, vision qui s'exprime par la personnalité de l'État québécois<sup>8</sup>. Cette redéfinition de l'identité québécoise accélère la territorialisation des identités chez les communautés francophones hors Québec et au sein de leurs milieux associatifs respectifs<sup>9</sup>. Les francophones hors Québec et leurs associations provinciales se voient forcés, même fortement encouragés par le Québec, à se redéfinir en fonction de leur réalité territoriale et à se tourner vers le gouvernement fédéral pour le financement de leurs projets<sup>10</sup>. C'est ainsi le gouvernement fédéral qui prendra en grande partie la relève du gouvernement québécois. Bien que le gouvernement québécois accordera toujours des fonds aux francophones du Canada, la taille de cette contribution ne formera qu'une très petite partie des budgets des organismes et associations des francophones hors Québec<sup>11</sup>.

Bien que le processus de redéfinition identitaire soit déjà enclenché au début des années 1960, les États-généraux du Canada français, en 1967 et en 1969, poursuivra ce processus de redéfinition identitaire au sein des communautés francophones minoritaires. Les États-généraux mettent au grand jour un éloignement qui était déjà en voie de se réaliser ainsi que l'incompatibilité des intérêts du Québec et des francophones hors Québec. Comme le souligne Roger Ouellette, c'est à partir des années 1960 que les liens entre le Québec et les francophones minoritaires semblent s'être dégradés<sup>12</sup>. Or, comme l'explique Simon Langlois, la « fracture » ou « l'éclatement » du Canada français ne date pas des années 1960 car il existait déjà de vives tensions entre divers groupements au sein même du Canada français<sup>13</sup>. La brisure qui s'est opérée

---

<sup>5</sup> Roger Ouellette, *loc. cit.*, p. 139

<sup>6</sup> Jean Lafontant, *loc. cit.*, p. 139

<sup>7</sup> Roger Ouellette, *loc. cit.*, p. 139

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 139 et Gaétan Gervais, « La présence de l'Ontario aux États généraux du Canada français (1966-1969), dans Marcel Martel et de Robert Choquette, *op. cit.*, p. 131

<sup>9</sup> Marcel Martel, *op. cit.*,

<sup>10</sup> Marcel Martel, *op. cit.*, p. 130

<sup>11</sup> Marcel Martel, *op. cit.*, p. 130

<sup>12</sup> Roger Ouellette, *loc. cit.*, p. 140

<sup>13</sup> Simon Langlois, « Briser les solitudes entre francophones », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy,

entre le Québec et les francophones hors Québec a plutôt été provoquée, selon Louis Balthazar, « par les mutations sociales dues à la modernité, par la conscience nouvelle des Québécois francophones de constituer une majorité et par un nationalisme québécois désormais axé sur le pouvoir politique et la territorialité. Il en est résulté de pénibles malentendus<sup>14</sup> » et le Québec semble se replier sur lui-même.

Sur la scène politique, à l'aube du centenaire de la Confédération, un vent d'ouverture à l'endroit du Québec et du français se manifeste de la part du gouvernement fédéral. Les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton, de 1963 à 1968, la Conférence sur la Confédération de demain, organisée par le premier-ministre de l'Ontario John Robarts, et les négociations constitutionnelles menant à la Charte de Victoria, de 1969 à 1971, nourrissent le débat au sujet de la place du Québec et de la langue et la culture françaises au sein du Canada.

Le point culminant, pour les communautés francophones est sans doute l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, en 1969<sup>15</sup>. Cette loi s'appuie sur le principe de personnalité<sup>16</sup>. Aux dires de Réjean Pelletier, la loi de 1969 est « une politique basée sur l'individualisme libéral, fondée sur la notion d'un individu porteur de droits linguistique<sup>17</sup> ». Lafontant souligne que les communautés francophones accueillent alors avec enthousiasme cette loi, la vision qui la soutient, ainsi que les fonds que le gouvernement fédéral consacre désormais au soutien des associations provinciales de ces communautés et à leurs projets<sup>18</sup>. Gino Leblanc, explique que cette loi est un moment charnière parce qu'elle marque le début d'une reconnaissance politique et juridique des communautés francophones<sup>19</sup>.

C'est ainsi qu'à la fin des années 1960 et au début des années 1970, les communautés francophones sont de plus en plus dépendantes du gouvernement fédéral. Cette tendance s'accroîtra et contribuera à faire des francophones hors

---

*op. cit.*, p. 173

<sup>14</sup> Louis Balthazar, « Le Québec et les minorités francophones du Canada », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada : Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française, 1995, p. 85

<sup>15</sup> Cette loi reconnaît l'égalité de statut du français et de l'anglais et consacre le bilinguisme institutionnel au sein de certaines institutions fédérales.

<sup>16</sup> José Woerhling explique que le principe de personnalité « permet aux individus de choisir entre deux ou plusieurs langues pour leurs rapports avec les autorités publiques. Il exige donc le bilinguisme de l'État et du système éducatif public ». José Woerhling, « Politiques et législations linguistiques au Canada : divergences et convergences entre le Québec, les provinces anglophones et les autorités fédérales », dans l'ouvrage sous la direction d'Anne-Marie Le Pourhiet, *Langue(s) et Constitution(s). Actes du colloque tenu à l'Université Rennes 1 (7 et 8 décembre 2000)*, Paris, Economica, 2004, p. 115

<sup>17</sup> Réjean Pelletier, « Un divorce consommé », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 33

<sup>18</sup> Jean Lafontant, *loc. cit.*, p. 140

<sup>19</sup> Gino Leblanc, « Oui à la coexistence, non à la symétrie », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 148

Québec d'ardents défenseurs d'un bilinguisme national, d'un océan à l'autre, et du fédéralisme canadien<sup>20</sup>. Ceux-ci adhéreront vite à la vision de bilinguisme pancanadien promue par le Secrétariat d'État<sup>21</sup>. Selon plusieurs chercheurs et intervenants, la politique du gouvernement fédéral a encouragé l'isolement et l'éclatement<sup>22</sup> et l'étatisation des relations entre le gouvernement québécois et les communautés francophones a aussi causé un éloignement<sup>23</sup>.

Les visions différentes qu'entretiennent le Québec et les communautés francophones ne fait qu'exacerber les tensions entre les deux groupes. Si bien, que les communautés francophones hors Québec se regroupent et se dotent d'un organisme parapluie, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui exclue le Québec et qui pourra défendre les intérêts de ses membres dans l'arène politique, particulièrement auprès du gouvernement fédéral<sup>24</sup>. La FFHQ publiera trois rapports successifs de 1977 à 1979 visant à doter les communautés francophones hors Québec d'une vision, de plans à long terme et à cimenter une nouvelle identité post-Canada Français.

Les communautés francophones hors Québec comprennent mal les efforts déployés par le gouvernement québécois afin d'assurer sa propre protection culturelle et linguistique par le biais de lois réparatrices comme la loi 22 du gouvernement Bourassa et la loi 101 de René Lévesque<sup>25</sup>. Réjean Pelletier admet que dans ce contexte, le Québec s'est peu préoccupé des francophones hors Québec<sup>26</sup>. Le sentiment d'abandon et d'éloignement que ressentent alors les communautés francophones minoritaires est grand et ce, comme le constatent Yves Frenette et Angéline Martel, malgré des tentatives de rapprochement qui étaient décidément maladroites, surtout lorsqu'elles s'accompagnaient de commentaires désobligeants sur les « dead ducks »<sup>27</sup>. Les deux principaux partis

---

<sup>20</sup> Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard, « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », dans Marcel Martel et de Robert Choquette, *op. cit.*, p. 249

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 249

<sup>22</sup> Alcide Gour, « Pour des partenariats avec le Québec », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 131. Linda Cardinal, Claude Couture et Michel Venne sont aussi de cet avis.

<sup>23</sup> Angéline Martel, « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque », dans *Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française, 1995, p. 28-29.

<sup>24</sup> La FFHQ est créé en 1975. C'est le Québec qui s'est tenu à l'écart, bien qu'il soit fortement invité à faire partie de ce nouveau « Nous ».

<sup>25</sup> Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 38 et Gérard Larose, « Une cinquième rupture. Les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec » dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 64

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 38

<sup>27</sup> Yves Frenette, « Les francophonies canadiennes et le Québec : où en sommes-nous? », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 79, Angéline Martel, *op. cit.*, p. 28-29 et Marc-André Schmachtel, « L'évolution des relations entre le gouvernement du Québec et les minorités francophones du Canada depuis 1976 », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau, *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 311

politiques du Québec s'intéressent peu aux communautés francophones hors Québec<sup>28</sup>.

Le référendum de 1980 pose alors certains défis pour les communautés francophones minoritaires<sup>29</sup> parce qu'il est source de divisions internes. Les francophones se méfient du gouvernement péquiste qui, lors de la publication de son Livre blanc, n'accorde que peu d'attention à leurs communautés<sup>30</sup>. Une majorité a aussi peur que le Québec ne les abandonne complètement en votant en faveur de la souveraineté-association et que dans la foulée d'un oui, la bonne volonté manifestée par les provinces anglophones à leur endroit depuis les années 1960<sup>31</sup>, notamment l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, soit réduite à néant. Comme le résume bien José Woerhling, « dans la mesure où le Québec cherchera à diminuer le bilinguisme sur son territoire, cela pourra servir de prétexte aux provinces anglophones pour faire la sourde oreille aux revendications de leurs minorités francophones<sup>32</sup>. En général, comme l'explique José Woerhling, « les francophones qui vivent dans les autres provinces comprennent fort bien qu'une éventuelle sécession du Québec les laisserait dans une situation de très grande vulnérabilité, en faisant disparaître aux yeux des Canadiens anglais la principale raison justifiant les politiques de bilinguisme<sup>33</sup> ».

La FFHQ n'est pas impliquée dans les négociations constitutionnelles subséquentes mais elle, ainsi que certaines associations provinciales, n'hésiteront pas, entre 1980 et 1982, à présenter des mémoires au Comité parlementaire chargé d'étudier le projet de rapatriement de la Constitution ainsi qu'aux autres tribunes disponibles.

Le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement de la Charte des droits et libertés en 1982, qui reconnaît entre autres le droit à l'éducation dans la langue de la minorité, provoque des tensions entre l'Assemblée nationale, le gouvernement fédéral et les communautés francophones<sup>34</sup>.

Comme l'explique Louis Balthazar, le Québec, qui n'a pas signé la nouvelle Constitution, juge que l'article 23<sup>35</sup>, qui s'applique de façon symétrique à toutes les communautés de langue officielle, est un « instrument de centralisation

---

<sup>28</sup> Marc-André Schmachtel, *loc. cit.*, p. 311

<sup>29</sup> Michael Behiels, *La francophonie canadienne : renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 55

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 55

<sup>31</sup> Linda Cardinal, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale » dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 24 et Simon Langlois, *loc. cit.*, p. 174

<sup>32</sup> José Woerhling, *loc. cit.*, p. 128. Cela sera aussi vrai à l'heure du référendum de 1995.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 128

<sup>34</sup> Gino Leblanc, « Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne pour les années 2000. Allocution », dans Marcel Martel et Robert Choquette, *op. cit.*, p. 326

<sup>35</sup> Cet article de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à l'instruction dans la langue officielle de la minorité, là où le nombre le justifie.

devant porter atteinte au sacro-saint droit québécois de légiférer en matière de langue<sup>36</sup> ».

Chez les communautés francophones, la Charte a provoqué, aux dires de certains, « une révolution dans le domaine de l'éducation<sup>37</sup> » à cause de la détermination des communautés à se présenter devant les tribunaux. Pour ces dernières, la Charte semble avoir confirmé que c'est l'État fédéral qui est le meilleur défenseur de la cause du français à l'extérieur du Québec<sup>38</sup>. Même si ces communautés reconnaissent la nécessité d'un Québec fort et français pour leur survie, les francophones hors Québec voient d'un mauvais œil et combattent la plupart des politiques québécoises visant à consolider le réseau québécois<sup>39</sup>. L'existence de deux régimes linguistiques distincts qui se contredisent et qui se concurrencent après 1982 constitue sans doute la plus grande fracture entre les francophones minoritaires et le Québec<sup>40</sup>.

### **De la Charte au référendum de 1995 : vers un rapprochement?**

Après 1982, les relations entre le Québec et les francophones hors Québec restent contentieuses. Bien que le gouvernement péquiste se soit intéressé davantage aux francophones canadiens<sup>41</sup>, il faut attendre 1985 pour que le gouvernement péquiste annonce une politique québécoise de la francophonie canadienne<sup>42</sup>.

Cette politique tente de clarifier les raisons du refroidissement des relations entre le Québec et les communautés francophones hors Québec et propose des mesures concrètes pour les réhabiliter<sup>43</sup>. Cependant, le gouvernement péquiste sera défait et remplacé par les libéraux de Robert Bourassa. Ainsi, ladite politique restera lettre morte. Le nouveau gouvernement libéral aura d'autres préoccupations plus importantes auxquelles nous reviendront plus loin.

De leur côté, dans la foulée de la Charte, les communautés francophones hors Québec, devront recourir aux tribunaux afin de clarifier la portée de l'article 23 et afin de contraindre leurs gouvernements provinciaux respectifs à respecter leurs obligations. Les années suivant l'adoption de la Charte sont donc des années marquées par un activisme judiciaire et par de nombreuses tractations politiques entre les communautés et leurs gouvernements provinciaux. Cet

---

<sup>36</sup> Louis Balthazar, *loc. cit.*, p. 94

<sup>37</sup> Gino Leblanc, « Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne pour les années 2000. Allocution », *loc. cit.*, p. 327

<sup>38</sup> Louis Balthazar *loc. cit.*, p. 94

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 94

<sup>40</sup> Gérald Larose, *loc. cit.*, p. 65

<sup>41</sup> Le Parti Québécois inclut la question des communautés francophones minoritaires dans son programme en 1982 et 1984.

<sup>42</sup> Pierre-Marc Johnson annonce la politique du gouvernement péquiste en 1985. Marc-André Schmachtel, *loc. cit.*, p. 313

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 313

activisme judiciaire se poursuivra d'ailleurs au cours des années 1990. C'est à cette époque que les associations représentant les communautés francophones s'imposent comme les principaux interlocuteurs des gouvernements fédéral et provinciaux. Bien que plusieurs décisions judiciaires seront rendues par la Cour suprême au cours de la décennie suivante, les communautés démontrent, au cours des années 1980, qu'elles sont prêtes à recourir aux tribunaux.

L'élection du gouvernement Bourassa en 1985 annonce un autre chapitre important des relations entre le Québec et les communautés francophones. Ce chapitre, à plusieurs égards, n'est pas un chapitre reluisant à cause de plusieurs différends qui surviennent entre les intérêts du Québec et les communautés francophones hors Québec. Selon Behiels, de 1987 à 1990, « la FFHQ et ses associations membres sont entraînées malgré elles dans une nouvelle ronde de négociations mégaconstitutionnelles dans le cadre de l'accord du lac Meech<sup>44</sup> ». Or, initialement, les communautés francophones sont très encouragées par les remarques du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, Gil Rémillard, qui affirme qu'en plus des cinq conditions, « le gouvernement québécois insistera fortement pour que la situation constitutionnelle des communautés francophones de tout le Canada soit améliorée<sup>45</sup> ». Les circonstances changent vite et cet engagement ne demeurera pas une priorité du gouvernement québécois.

Les communautés francophones minoritaires sont divisées face à l'Accord du lac Meech qui sera soumis au Parlement et aux provinces en 1987. La seule chose sur laquelle toutes les communautés semblent s'entendre est que l'Accord ne se préoccupe pas ou trop peu des communautés francophones minoritaires<sup>46</sup>. Ce n'est qu'après de grandes pressions politiques que la FFHQ et les communautés francophones se rangent en faveur de Meech<sup>47</sup>. Ainsi, les relations se refroidissent encore.

La réforme que propose presque simultanément le gouvernement Mulroney de la *Loi sur les langues officielles*, ou le projet de loi C-72, sera un autre facteur qui contribuera à élargir le fossé entre le Québec et les francophones minoritaires. Comme l'explique Linda Cardinal, dans les débats entourant le projet de loi C-72, plusieurs intervenants québécois, tant au sein du gouvernement québécois que dans l'opposition, se préoccupent des retombées possibles des nouvelles parties de la loi<sup>48</sup>. Le Québec considère que la *Loi sur les langues officielles* et le projet de loi C-72 néglige un fait important : c'est la

---

<sup>44</sup> Michael Behiels, *op. cit.*, p. 251

<sup>45</sup> Allocution de Gil Rémillard prononcée le 9 mai 1986, *Colloque une collaboration renouvelée : le Québec et ses partenaires dans la Confédération*, cité dans Michael Behiels, *op. cit.*, p. 256-257

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 253

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 256 et Anne-Marie de Vriendt, *loc. cit.*, p. 298

<sup>48</sup> Linda Cardinal, *Étude du projet de Loi S-3 – témoignage devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes*, 29 septembre 2005, p. 3-4



langue française qui est minoritaire au Canada et c'est elle qui devrait être protégée<sup>49</sup>.

De son côté, la FFHQ et les communautés francophones sont enthousiastes et appuient le projet de loi du gouvernement fédéral, malgré certaines lacunes<sup>50</sup>. Ainsi, chez les communautés, là est un autre exemple où le gouvernement québécois, malgré sa volonté à leur venir en aide, s'objecte à des mesures positives à leur endroit.

En 1989, lorsque la cause Mahé est entendue par la Cour suprême, le gouvernement québécois intervient contre la communauté francophone de l'Alberta au non du respect des champs de compétence des gouvernements provinciaux en matière de langue et de culture. Tant pour la FFHQ que pour les communautés francophones minoritaires, cette intervention du Québec contre eux fut interprétée comme étant un autre exemple d'abandon ou pire, comme une trahison, du Québec à leur égard<sup>51</sup>.

Comme le souligne Larose, cette période, entre 1987 et 1990, est une période de froid, parfois glacial, entre le Québec et les communautés francophones minoritaires<sup>52</sup>. Plusieurs autres chercheurs reconnaissent que les débats entourant l'Accord du lac Meech est un exemple parfait des malentendus issus d'une divergence des intérêts des deux groupes<sup>53</sup>.

La FCFA et les communautés francophones profiteront de toutes les tribunes disponibles au début des années 1990 pour se faire entendre et pour revendiquer un engagement des gouvernements à encourager leur épanouissement et leur développement<sup>54</sup>. Les représentants des communautés soumettront des mémoires à toutes les tribunes pour se faire entendre<sup>55</sup>.

Lors des négociations entourant l'Accord de Charlottetown, la FCFA et les communautés francophones contribuent au débat, notamment au chapitre de la réforme du Sénat et de la clause Canada<sup>56</sup>. Malheureusement, certains membres

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>51</sup> Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard, *loc. cit.*, p. 251

Si bien que cet épisode est encore présent dans la mémoire collective de plusieurs communautés francophones, notamment dans l'Ouest canadien.

<sup>52</sup> Gérald Larose, *loc. cit.*, p. 65

<sup>53</sup> Notamment, Michael Behiels en parle, ainsi que Roger Ouellette et Gérald Larose, dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 65 et 139

<sup>54</sup> Linda Cardinal, « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », dans *Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française, 1995, p. 69

<sup>55</sup> La FCFA soumet alors des mémoires à la Commission Bélanger-Campeau, au Québec, au Comité Beaudoin-Edwards sur le processus de modification de la Constitution et au Comité Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada.

<sup>56</sup> Anne-Marie de Vriendt, *loc. cit.*, p. 301 et Linda Cardinal, « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », *op. cit.*, p. 69

du gouvernement québécois s'opposent à l'ajout de dispositions favorables aux communautés francophones dans le cadre d'une « clause Canada »<sup>57</sup>. La FCFA milite du côté du « oui » lors du référendum de 1992 afin d'encourager les francophones hors Québec à voter en faveur de l'entente de Charlottetown. Elle tente aussi, au cours de ces années, de se doter d'une vision d'avenir pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Entre 1993 et 1995, plusieurs changements s'opèrent tant sur la scène fédérale que québécoise. En 1993, Jean Chrétien et les libéraux fédéraux emportent les élections grâce à un immense appui de l'Ontario<sup>58</sup>. Le discours politique à Ottawa et dans les provinces est maintenant axé sur l'assainissement des finances publiques, le contrôle des dépenses et la dévolution de responsabilités vers les autres ordres de gouvernements<sup>59</sup>. C'est ainsi le retrait de l'État et le début des partenariats.

Au Québec, le gouvernement Bourassa sera défait en 1994 et le Parti québécois sera porté au pouvoir avec l'intention claire de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec dans un avenir rapproché. Dans un contexte aussi divisé et fragmenté, il n'est pas surprenant de constater que les revendications des communautés francophones soient quelques peu mises de côté. Malgré tout, selon Claire Lanteigne, la FCFA aura tenté, entre 1993 et 1995, de sensibiliser le gouvernement québécois au besoin d'élaborer une politique gouvernementale envers la francophonie canadienne et au besoin d'un rapprochement<sup>60</sup>. Il semble y avoir une volonté, du moins de la part de la FCFA, de se remettre dans les horizons du Québec. C'est dans cette optique que Claude Ryan acceptera de déposer à l'Assemblée nationale le document de la FCFA *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître* en 1993.

Même s'il n'est pas clair si c'est le gouvernement libéral ou péquiste qui débitera le travail menant à la Politique du gouvernement québécois de 1995<sup>61</sup>, il y a des tentatives de rapprochement qui se font, malgré le gouffre qui s'est élargi entre 1987 et 1995.

---

<sup>57</sup> Linda Cardinal, « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », *op. cit.*, p. 69

<sup>58</sup> C'est aussi lors de cette élection que le Bloc québécois élira un nombre suffisant de députés pour former l'Opposition officielle et que le Parti réformiste, qui n'est pas favorable au bilinguisme et aux communautés francophones, fera son entrée en grand nombre sur la scène fédérale. *Ibid.*, p. 63

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 63 et FCFA du Canada, *Parlons-nous! Dialogue. Rapport du groupe de travail Dialogue*, Ottawa, 2001, p. 35

<sup>60</sup> Claire Lanteigne, « Trente ans après les États généraux. Onprivilégie une coopération moderne entre le Québec et les communautés francophones », dans Marcel Martel et Robert Choquette, *op. cit.*, p. 311-312

<sup>61</sup> Claire Lanteigne affirme que le gouvernement Bourassa n'avait aucun intérêt à élaborer une politique alors que Roger Ouellette affirme que c'est d'abord le gouvernement Bourassa qui initie la politique ensuite adoptée en 1995. Claire Lanteigne, *loc. cit.*, p. 313 et Roger Ouellette, *loc. cit.*, p. 141

En 1995, le gouvernement Parizeau adopte la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada – Un dialogue et une solidarité grandissante*. Cette politique marque une rupture avec le passé. D'abord, elle veut rapprocher les francophones du Canada et du Québec en mettant l'accent sur leurs sociétés civiles<sup>62</sup> plutôt que sur l'État. Ensuite, cette politique vise à favoriser le dialogue entre la société québécoise et les communautés francophones de façon à mieux se connaître, et elle réserve une place privilégiée à la concertation dans des domaines importants comme la culture, l'éducation et l'économie<sup>63</sup>. C'est donc un virage important qui redonne une place à la société civile et aux groupes et associations de toutes sortes<sup>64</sup>.

Selon Ouellette, la politique de 1995 pose les principaux jalons d'une coopération fondée non seulement sur l'État, mais aussi sur les sociétés civiles<sup>65</sup>. Ce n'est pas la fin de l'étatisation des relations Québec-francophonie canadienne, mais cette politique constitue un virage vers une approche partenariale<sup>66</sup>, d'égal à égal<sup>67</sup>. Selon d'autres, on assisterait à une renaissance des relations entre francophones du Québec et francophones du reste du Canada<sup>68</sup>.

Cette renaissance des relations entre francophones du Québec et francophones du reste du Canada qu'annonçait la politique du gouvernement québécois fait face à des obstacles de taille, notamment le référendum de 1995. Comme le souligne Langlois, le référendum de 1995 est tout de même vu comme menaçant en milieux minoritaires francophones<sup>69</sup>. La FCFA, l'organe qui se dit être le principal représentant des francophones minoritaires, prend position pour le « non ». Contrairement au référendum de 1980, la position de la FCFA et des autres associations provinciales est unanime. Or, la plupart des communautés francophones minoritaires entretiennent les mêmes craintes qu'en 1980<sup>70</sup>. Au Québec, tant le Bloc québécois que le gouvernement péquiste qualifieront la prise de position des associations francophones hors Québec d'ingérence dans les affaires internes du Québec et les accuseront de faire de la propagande au nom du gouvernement fédéral<sup>71</sup>.

---

<sup>62</sup> Roger Ouellette, *loc. cit.*, p. 142

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 143

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 143

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 142

<sup>66</sup> *Évaluation des mécanismes de mise en oeuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Rapport synthèse*, Québec, Réseau Circum, février 2000, p. 4

<sup>67</sup> La relation entre le Québec et les communautés francophones était auparavant plutôt une relation d'aide et cette relation était souvent teintée d'un certain paternalisme dont font état des chercheurs comme Cardinal, Martel, Schmachtel et Frenette.

<sup>68</sup> Marc-André Schmachtel, *loc. cit.*, p. 315

<sup>69</sup> Simon Langlois, *loc. cit.*, p. 174

<sup>70</sup> Mario Cardinal, *Point de rupture. Québec-Canada*. Montréal, Société Radio-Canada et Bayard Canada, 2005, p. 376

<sup>71</sup> Jean Dion, « Ne venez pas vous mêler de nos affaires », *Le Devoir*, 15 mars 1995, p. A1

Ainsi, le référendum de 1995 est une autre occasion où les intérêts du Québec et des communautés francophones semblent incompatibles.

À l'heure de la Déclaration de Calgary en 1997, du Renvoi sur la sécession du Québec à la Cour suprême en 1998 et du projet de la loi sur la clarté en 1999 et 2000, les communautés francophones hors Québec ne sont pas toujours d'accord avec le Québec mais les divergences d'opinions entre les représentants du Québec et des communautés francophones ne semblent plus, après 1995, engendrer de gros froids comme il en fut le cas dans le passé. Le contexte a changé. Tel que l'indique Joseph-Yvon Thériault, « la perte de confiance dans l'État pourrait donner une nouvelle vigueur aux principes de partenariat hors-États au sein de la société civile<sup>72</sup> » plutôt qu'entre l'État et les organismes quasi-étatiques comme la FCFA.

Au niveau fédéral, depuis le début des années quatre-vingt-dix, le gouvernement fédéral effectue des coupures budgétaires dans de nombreux programmes, dont les fonds pour les communautés francophones minoritaires<sup>73</sup>. Il est clair qu'à l'heure de l'assainissement des finances publiques, le gouvernement fédéral a établi ses priorités<sup>74</sup>, et il a imposé aux diverses associations francophones un niveau de financement moins élevé<sup>75</sup>. Malgré tout, le gouvernement fédéral s'est interposé entre les communautés francophones et le gouvernement québécois et s'est réclamé être le « principal fiduciaire du développement des communautés francophones et acadiennes<sup>76</sup> ».

Plusieurs rapports gouvernementaux ainsi que de la FCFA réclament alors que « le gouvernement canadien doit se doter d'une politique de développement global pour circonscrire ses actions envers les communautés francophones et acadiennes du Canada<sup>77</sup> ». Ce nouvel engagement du gouvernement fédéral vient en 2003 sous la forme d'un Plan d'action sur les langues officielles qui prévoit un investissement de 720 millions de dollars sur cinq ans dans trois axes dont l'éducation, le développement des communautés et une fonction publique exemplaire. Le bilan de mi-parcours, déposé en septembre 2005, trace un bilan mitigé. Presque simultanément, le projet de loi S-3 est adopté par le Parlement,

---

<sup>72</sup> Joseph-Yvon Thériault, *Les communautés francophones et acadiennes et le Québec : enjeux d'un rapprochement. Communication présentée dans le cadre de la Journée de travail du Groupe de réflexion Québec-Communautés francophones et acadiennes (23 mars 2002)* Québec, 2002, p. 4

<sup>73</sup> FCFA du Canada, *Parlons-nous! Dialogue. Rapport du groupe de travail Dialogue*, Ottawa, 2001, p. 35

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 34

<sup>75</sup> Linda Cardinal, « Postface. Grandeur et misère de l'Ontario francophone » dans Marco Dubé, *De Mahé à Summerside : Quinze réflexions sur l'évolution de l'Ontario français de 1990 à 2000*, Ottawa, Le Nordir, 2001 p. 184

<sup>76</sup> FCFA du Canada, *op. cit.*, p. 35

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 35

suite à de nombreuses tractations politiques<sup>78</sup> et malgré les objections du Bloc québécois<sup>79</sup>.

## **Le gouvernement Charest et ses initiatives**

L'élection du gouvernement Charest en 2003 signale un autre tournant important dans les relations Québec-francophones hors Québec. D'ailleurs, le ministre Pelletier ne cachait pas cette volonté de changer les choses : « [L']élection du gouvernement libéral en 2003 a marqué une rupture importante dans la façon dont le Québec conduit ses relations avec le reste de la francophonie canadienne<sup>80</sup> ». La FCFA accueille avec optimisme l'arrivée de ce gouvernement et du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, qui passe vite à l'action<sup>81</sup>. Le gouvernement Charest cherche à contribuer activement au renouveau du fédéralisme canadien et à participer à la francophonie canadienne<sup>82</sup>. En 2003, les premiers ministres provinciaux, sous l'initiative du Québec, mettent en place le Conseil de la fédération.

Le gouvernement Charest entame aussi une vaste consultation afin de réviser la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes. Dans son exercice de consultation, le gouvernement québécois implique les acteurs gouvernementaux ainsi que des acteurs non-gouvernementaux comme la FCFA et la Société nationale des Acadiens. Selon le Ministre Pelletier,

la nouvelle politique proposera aussi des voies d'action axées sur des interventions dont le but premier sera de rapprocher les communautés francophones et le Québec et, ainsi, de favoriser le rayonnement du français à l'échelle continentale. Les ministères et organismes du Québec, la société civile québécoise, les communautés francophones ainsi que les gouvernements provinciaux et

---

<sup>78</sup> Ce projet de loi était le quatrième à être déposé par le sénateur Jean-Robert Gauthier. Le gouvernement libéral et l'appareil étatique fédéral ont initialement proposé des amendements qui réduiraient de façon significative la portée du projet de loi. Voir les débats du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, septembre 2005.

<sup>79</sup> Le Bloc québécois croit fermement que de renforcer la *Loi sur les langues officielles* peut nuire à l'application de la Loi 101 au Québec, parce qu'elle traite de façon symétrique les communautés minoritaires francophones et anglophones. Le Bloc est d'accord en principe avec la *Loi sur les langues officielles* et aux initiatives visant à aider les communautés francophones minoritaires, mais ils ne sont pas d'accord à ce que cette loi soit appliquée symétriquement et qu'elle soit utilisée par le gouvernement fédéral comme un moyen de s'immiscer dans les champs de compétence provinciaux.

<sup>80</sup> Benoît Pelletier, « Le Québec et la francophonie canadienne : une relation qui s'intensifie », *Le Droit*, 22 juin 2005, p. A7

<sup>81</sup> Georges Arès, « Libre opinion : La voix de la francophonie », *Le Devoir*, 16 septembre 2003, p. A6

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. A6

territoriaux seront associés à sa mise en œuvre, laquelle se fera selon une approche inclusive et dynamique<sup>83</sup>.

Selon le ministre Pelletier, la nouvelle politique débordera les secteurs actuels, pour s'étendre à l'immigration, la petite enfance et la justice. L'approche partenariale est encore l'approche privilégiée par le gouvernement Charest, mais il veut que cette approche s'étende afin d'inclure de nouveaux partenaires (provinces et territoires) et de nouveaux secteurs.

Le ministre Pelletier travaille aussi à la création du Centre de la francophonie dans les Amériques. Ce centre regrouperait « les forces vives de la francophonie pour faire avancer la cause du français à l'échelle continentale et visera à favoriser la connaissance, le rayonnement et la promotion du fait français dans les Amériques<sup>84</sup> ». Aux dires du gouvernement québécois, ce centre contribuera à la diffusion de la recherche sur la francophonie, à faire « la promotion du patrimoine francophone des Amériques par la généalogie et l'histoire des familles souches », à favoriser le réseautage socioéconomique et à favoriser « l'émergence de liens entre jeunes par le jumelage de groupes et d'organismes dédiés à la jeunesse québécoise, francophone canadienne ou des Amériques<sup>85</sup> ».

Le gouvernement du Québec fait également des efforts afin d'augmenter la collaboration avec les autres provinces et territoires au profit de la francophonie canadienne<sup>86</sup>. Par exemple, dès 2003, le Québec avait signé une entente sectorielle et des accords de coopération avec six provinces canadiennes<sup>87</sup>. En 2004, le gouvernement québécois concluait une entente de coopération avec deux autres provinces, suivie d'une autre en 2005.

De plus, le gouvernement québécois a gardé le financement destiné à la francophonie et à des partenariats stables, et ce malgré une diminution du budget global du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. En 2005, le financement passait de 1,7 à 1,9 millions de dollars.

Finalement, la participation active et la présence du ministre Pelletier à différents événements organisés par les différentes associations et communautés francophones démontre un intérêt réel du gouvernement québécois à l'égard des

---

<sup>83</sup> Benoît Pelletier, *Allocution du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information à l'occasion du Brunch des élus de l'Association canadienne-française de l'Ontario de la région d'Ottawa*, Ottawa, 28 mai 2005, p. 7-8

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>86</sup> Benoît Pelletier, « Francophonie canadienne : l'appui du Québec doit être revu », *Le Devoir*, 6 septembre 2003, p. B5

<sup>87</sup> Gouvernement du Québec, « Des partenariats d'est en ouest », *En partenariat*, Québec, vol. 4, no. 1, printemps 2004, p. 5

communautés francophones et acadiennes du Canada, élément qui a été peu ou pas présent depuis les années 1960. Or, il faut souligner que le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard participait aussi à des colloques et à des événements des communautés francophones.

Bien qu'il faudra encore attendre le dévoilement de la nouvelle politique du gouvernement Charest, l'intérêt marqué et l'ouverture que démontre et le ministre Pelletier et le gouvernement Charest à l'égard de la francophonie canadienne est de bonne augure. Cependant, il ne faudrait pas que les intentions du gouvernement québécois ne restent que des vœux pieux, comme il en a déjà été le cas avec plusieurs gouvernements québécois précédents.

## **Une nouvelle vision?**

### **Une simple continuité?**

À la lumière des initiatives du gouvernement Charest, nous croyons que ce dernier suit plusieurs grandes lignes de la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada*.

L'élément majeur de continuité que l'on retrouve et dans la politique de 1995 et dans l'approche du gouvernement Charest est la volonté de poursuivre dans la voie du partenariat avec les communautés francophones en milieu minoritaire. Le Rapport d'évaluation de la politique de 1995 décrit le partenariat comme étant « fondé sur les relations privilégiées entre au moins deux participants [...] ». Ceux-ci coopèrent à la réalisation d'un projet dont les objectifs sont communs aux deux partenaires, chacun contribuant équitablement de ses ressources<sup>88</sup> ». Aussi, il est basé sur cinq principes, inspiré de Guy Pelletier: principe d'intérêt mutuel, principe d'évolution, principe de coopération et principe d'autonomie (Évaluation des mécanismes 2000, p.9)

Cette approche, novatrice en 1995, est populaire auprès de plusieurs intervenants dans le milieu. Chez les Québécois, l'on reconnaît qu'il devait y avoir des protections pour les communautés, pour éviter que le Québec ne tombe dans le paternalisme qui a trop souvent caractérisé les relations entre le Québec et les communautés francophones du reste du Canada. Lise Bissonnette, alors éditorialiste au journal *Le Devoir* affirmait que la politique « promet des mécanismes de concertation qui devraient empêcher le vieux réflexe colonial québécois de revenir au galop<sup>89</sup> ». Dans le Rapport d'évaluation de la politique de 1995, les communautés francophones et acadiennes apprécient cette approche, qui leur permet de dialoguer et d'établir des relations durables sur une base d'égal à égal avec le Québec. Selon le rapport, « [l]es intervenants jugent que le passage au principe partenarial était une modification fondamentale et nécessaire

---

<sup>88</sup> *Évaluation des mécanismes...*, op. cit., p. 9

<sup>89</sup> Lise Bissonnette, « Une première. Louise Beaudoin propose une bonne théorie des retrouvailles », *Le Devoir*, 31 mars 1995, p. A8

dans les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadienne du Canada<sup>90</sup> ». C'était un changement d'approche important qui marquait un bris important avec les relations parfois contentieuses qu'entretenaient jusqu'alors les deux parties.

Bien que les premiers partenariats aient été mis en place par le gouvernement péquiste, ils se poursuivent sous le gouvernement Charest. La politique de 1995 prévoyait un programme de soutien aux communautés. En moyenne, environ 80 projets sont subventionnés dans le cadre de ce programme, tous dans les communautés pour des montants de 1,1 millions en 1999 à 1,7 millions en 2003. Ce programme est reconduit par le Parti libéral qui, bien qu'il n'ait pas augmenté le budget de manière significative (de 1,7 millions à 1,9 millions en 2005), ne l'a pas diminué malgré une coupure dans le budget du SAIC de 9% et 7,5% en 2004 et en 2005.

Le gouvernement Charest ne fait pas que continuer dans la voie du partenariat, il veut l'approfondir en intégrant d'autres partenaires – les autres provinces. Comme l'affirme le ministre Pelletier, « nous pensons qu'une meilleure collaboration entre les gouvernements des provinces et territoires permettra d'envisager dans l'avenir des interventions mieux ciblées [...] qui auront des impacts plus durables sur le développement et la pérennité de la francophonie <sup>91</sup> ». Le ministre Pelletier a aussi affirmé que le Québec voulait conclure des ententes-cadres de coopération en matière de francophonie avec, entre autres, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, ainsi qu'avec la FCFA. Un accord de ce genre a été signé en 2001 entre le gouvernement de Bernard Landry<sup>92</sup> et la Société Nationale des Acadiens (SNA). Cette entente de coopération crée un lieu de dialogue entre la SNA et le gouvernement québécois pour l'établissement d'objectifs communs. De la même manière, le ministre Pelletier croit que la collaboration entre la FCFA et le Québec dans des « domaines d'intérêts communs<sup>93</sup> » serait souhaitable.

Le partenariat est ainsi un élément de continuité important. Toutefois, le PLQ semble pousser ce concept plus loin, amenant le partenariat à de nouveaux acteurs. Le ministre Pelletier, qui s'adressait aux membres de la FCFA, affirmait que « [j]e demeure convaincu qu'une collaboration encore plus soutenue, mieux ciblée et plus systématique entre le Québec, les communautés, sa fédération et vos gouvernements provinciaux respectifs contribuera [...] à la réalisation de

---

<sup>90</sup> *Évaluation des mécanismes...*, op. cit., p. 10

<sup>91</sup> Benoit Pelletier, *Allocution à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*, Ottawa, 21 juin 2003, p. 6

<sup>92</sup> Selon Michel Vastel, il se décrit comme un membre de la plus grosse minorité nationale du Québec, soit comme un Acadien.

<sup>93</sup> Le ministre Pelletier cite explicitement deux secteurs, soit la petite enfance et la santé. Benoit Pelletier, *Allocution à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*, 21 juin 2003, p. 5



l'objectif ultime [...] soit celui d'assurer de concert, le rayonnement d'une francophonie diversifiée »<sup>94</sup>.

### **Éléments novateurs du gouvernement Charest**

Plusieurs éléments de la politique du gouvernement québécois sont très novateurs. Le premier est le discours. Ce qui est novateur dans le discours qu'entretient le gouvernement Charest, c'est la vision qu'il entretient à l'égard de la place du Québec dans la francophonie canadienne. Si, avant 1960 l'on parlait de la « nation » canadienne-française en tant que peuple fondateur et comme une seule grande famille, unifiée par la religion, l'histoire et la culture, après 1960, il était davantage question de la nation québécoise et des Canadiens-français en milieu minoritaire. En 1995, la politique reconnaît la diversité des communautés francophones et acadiennes. Toutefois, la nation québécoise ne fait pas partie de cette francophonie.

Avec l'arrivée du gouvernement Charest, le message est différent. Bien que la francophonie soit encore diversifiée, la nouvelle vision insiste sur ce qui unit les communautés et le Québec – la langue – plutôt que sur ce qui les divise. De plus, le Québec est partie prenante de la francophonie canadienne: « [a]insi donc, la vision d'une francophonie canadienne unie dans sa diversité et dont le Québec fait partie intégrante nous anime tout particulièrement<sup>95</sup> ».

À la lecture de ce passage ainsi que du rapport Pelletier, publié en 2001 par le Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, il semble que le discours soit différent, dans la mesure où il reconnaît, chez les communautés francophones, des partenaires dans le maintien, le développement et le rayonnement de la langue française au Canada et en Amérique du Nord<sup>96</sup>. Pour le gouvernement Charest, il est essentiel que tous les francophones fassent front commun et qu'une francophonie vivante et dynamique doit nécessairement inclure le Québec.

C'est ainsi cette plus grande ouverture et implication du gouvernement québécois dans la francophonie canadienne qui donne espoir aux communautés francophones hors Québec. Bien que les gouvernements péquistes aient fait une première ouverture en 1995, ils n'ont pas pensé la francophonie canadienne comme en étant une qui inclut le Québec, en tant que seul État de langue française en Amérique.

---

<sup>94</sup>*Ibid.*, p.6

<sup>95</sup>Benoît Pelletier, *Allocution du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information à l'occasion du Brunch des élus de l'Association canadienne-française de l'Ontario de la région d'Ottawa*, Ottawa, 28 mai 2005, p. 5

<sup>96</sup> Benoît Pelletier, *Un projet pour le Québec : Affirmation, Autonomie et Leadership. Rapport final du Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise*, Québec, Parti libéral du Québec, 2001, p. 35

Cela signifie premièrement de faire partie du Canada. Selon Pelletier, « il y a une chose que nous partageons tous : nous sommes résolument convaincus que le système fédératif canadien est celui par lequel nous [francophones] [...] allons assurer le développement et l'épanouissement de nos communautés respectives<sup>97</sup> ». Le nouveau gouvernement siège ainsi à la réunion provinciale et territoriale de la Conférence ministérielle sur les affaires francophones. Cette présence sur la scène canadienne est nouvelle, puisque depuis 1995, le Québec avait peu siégé à cette réunion. Aussi, ce nouvel engagement empêcherait un nouveau froid de se créer entre les communautés et le Québec, puisque le refus du Québec de participer à l'Année de la francophonie en 1999 en avait froissé plus d'un. L'une des raisons que le ministre de l'époque Joseph Facal avait donnée pour expliquer le refus du gouvernement québécois est que le Québec ne pouvait pas être associé au reste de la francophonie canadienne à cause de son statut majoritaire au sein de la province. « Toutefois, le Québec est le foyer historique de la langue française en Amérique du Nord et le seul territoire où la majorité de la population est de langue française. En ce sens, le Québec ne peut être assimilé à la francophonie canadienne »<sup>98</sup>. Cette explication avait en avait choqué plus d'un chez les leaders et membres de communauté francophones et acadienne.

Ce nouveau discours d'unicité de la francophonie canadienne est un baume pour les communautés qui, par le passé, ont souvent été ignorés, tolérés, oubliés ou traités avec paternalisme par le gouvernement québécois et qui ont et des difficultés à se faire entendre. Avoir un allié présent sur la scène canadienne est donc un grand avantage pour eux. Certains, tels que Linda Cardinal, expriment de l'inquiétude à l'égard de cette approche. Dans une lettre ouverte au quotidien *Le Droit*, Cardinal décrit bien les inquiétudes que certains entretiennent. S'il faut se réjouir de la nouvelle approche qui fait des francophones hors-Québec des acteurs plus importants pour le Québec, cette vision pourrait affaiblir la position du Québec. Selon Cardinal, « c'est précisément parce que le Québec constitue une société distincte et qu'il s'affirme ainsi tout les jours qu'il peut se donner une responsabilité particulière à l'égard de la francophonie <sup>99</sup> ». En revanche, le ministre Pelletier n'hésite plus à qualifier le Québec de « société distincte, voire un peuple, de par sa réalité sociologique propre <sup>100</sup> ». Seulement, « sa spécificité ne l'empêche pas de tisser des liens avec le reste de la francophonie canadienne avec laquelle il partage une histoire et une passion pour la langue française »<sup>101</sup>.

---

<sup>97</sup>Benoit Pelletier, *Allocution à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*, 21 juin 2003, p. 2

<sup>98</sup>Joseph Facal, *Lettre de réponse de Joseph Facal à Sheila Copps concernant l'Année de la francophonie canadienne*, 18 mars 1999, p. 2

<sup>99</sup>Linda Cardinal, « La refondation de la francophonie canadienne: une tâche nécessaire mais difficile », *Le Droit*, 29 mars 2005, p. 2 disponible au [www.sciencessociales.uottawa.ca/crfpp/pdf/refondation\\_francophonie\\_canadienne.pdf](http://www.sciencessociales.uottawa.ca/crfpp/pdf/refondation_francophonie_canadienne.pdf), 21 février 2006

<sup>100</sup>Benoit Pelletier, « Promotion du Québec et du français », *Le Droit*, 16 juillet 2005, p.18

<sup>101</sup>*Ibid.*, p.18

Le discours fait donc que le Québec se considère comme partie prenante de la francophonie canadienne et de l'espace fédéral canadien, ce qui diffère du discours dominant des quarante dernières années. Toutefois, ce qui unit la francophonie canadienne n'est plus la nation, mais la langue. Pour le gouvernement Charest, le Québec peut aujourd'hui revendiquer un statut particulier tout en faisant partie de la francophonie canadienne. Ce n'est donc pas un retour à la « nation » canadienne française.

Ce nouveau discours se reflète aussi dans la nature même du partenariat. Tel que mentionné, les communautés se réjouissent de l'approche partenariale en 1995. Or, il y a place à des améliorations. Le rapport d'évaluation de la politique proposait d'ailleurs de changer le rapport de partenaire pour favoriser les communautés, qui constituent le partenaire plus petit et qui sont donc désavantagés par les rapports de partenaire d'égal à égal. Selon le rapport, « [c]ette exigence [retombée pour les deux parties] écarte certains projet qui présentent une importance cruciale pour les communautés <sup>102</sup> ». C'est ce que le ministre Pelletier a constaté. En effet, le discours depuis l'arrivée en poste du ministre, est que par le fait même d'investir et de s'intéresser activement aux communautés francophones et acadiennes, le Québec tire un avantage important – d'avoir une francophonie canadienne vivante, dynamique et forte qui renforce la vitalité du français au Québec et en Amérique. Pour le ministre Pelletier, ignorer le reste de la francophonie au Canada serait suicidaire:

Dans la mesure où la francophonie est fortement minoritaire sur le continent, la pérennité du fait français pourrait être mise en péril au Québec [...] [J]e crois fermement que, si les francophones du Canada unissent leurs efforts, ils pourront alors assurer de façon durable la place du français et son rayonnement<sup>103</sup>.

Donc, le Québec ne demande plus autant d'avantage qu'auparavant, puisque le fait de participer à la vigueur des communautés francophones hors Québec est un avantage en soit. L'État québécois ne subordonne plus de façon délibérée les intérêts des communautés francophones et acadiennes à ses propres intérêts, comme il en fut le cas au cours des quarante dernières années.

Un autre des éléments novateurs auquel travaille le gouvernement québécois est la création du Centre de la Francophonie des Amériques. Ce centre, qui aurait à la fois pignon sur rue à Québec et une vitrine virtuelle sur Internet,

---

<sup>102</sup> *Évaluation des mécanismes...*, *op. cit.*, p. 12

<sup>103</sup> Benoît Pelletier, *Notes pour une allocution du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones devant la Faculté de droit de l'Université de Moncton et l'institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*, Moncton, le mercredi 13 octobre 2004, p.7-8

aurait comme but de diffuser les recherches et les statistiques sur la francophonie<sup>104</sup>. Aussi, le Centre serait une belle vitrine culturelle pour la francophonie et un outil pour faire connaître le patrimoine<sup>105</sup>. Finalement, le Centre de la Francophonie des Amériques se veut un outil de réseautage socioéconomique pour tous les francophones. Donc, en gros « le Centre de la francophonie des Amériques sera avant tout un lieu des rencontres des francophones de tout le Canada et des Amériques <sup>106</sup> ».

L'idée d'un centre dédié à la francophonie n'est pas nouvelle. Le SCFOF avait prévu un projet du genre dans les années 1960. Toutefois, aucun projet n'a encore eu la même envergure que celui-ci. L'ouverture de ce centre est prévue d'ici la fin 2006, probablement à l'automne.

Le Centre est une des meilleures illustrations de la nouvelle vision et du nouveau discours qu'entretient le Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes. Le Québec fait partie de la francophonie et pour assurer sa survie, il se doit donc de faire rayonner et d'appuyer la francophonie là où elle se trouve. Le Centre devient alors un outil de promotion et de réunion pour la francophonie, tout ça sous le leadership du Québec.

## **Conclusion**

L'approche Charest augure-t-elle un renouveau au sein de la francophonie canadienne? À la lumière du bilan des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadienne, il semble que l'approche du gouvernement Charest soit perçue comme étant plus encourageante, plus ouverte et plus prometteuse pour les communautés.

Le gouvernement Charest semble démontrer une volonté accrue d'établir une nouvelle approche aux relations du Québec avec les minorités francophone du Canada. Il est évident que se ne sera que lorsque la nouvelle politique du gouvernement du Québec sera dévoilée que nous pourrons avoir le portrait complet. Or, les gestes posés jusqu'à maintenant nous permettent de tirer des conclusions encourageantes. Entre autres, le gouvernement Charest adopte un nouveau discours, qui se base sur une nouvelle façon de faire les choses, sans toutefois remettre en question l'approche partenariale. Le désengagement de l'État, qui commence au courant des années 1990, semble favoriser une approche

---

<sup>104</sup> Benoît Pelletier, *Allocution du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information à l'occasion du Brunch des élus de l'Association canadienne-française de l'Ontario de la région d'Ottawa*, Ottawa, 28 mai 2005, p. 9

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>106</sup> Benoît Pelletier, *Notes pour une allocution du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones devant la Faculté de droit de l'Université de Moncton et l'institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*, Moncton, 13 octobre 2004, p. 11

partenariale plutôt qu'étatique, favorisant ainsi un rapprochement des forces vives de la francophonie québécoise et canadienne<sup>107</sup>. Il existe aussi maintenant un nouveau discours, basé sur l'union dans la langue, et non sur un retour en arrière à la nation canadienne française. Ce discours fait en sorte que la spécificité du Québec n'exclut plus la possibilité de faire partie de la francophonie canadienne. Après un repli sur son territoire et sur lui-même de plusieurs années, le Québec s'ouvre à la francophonie canadienne et semble être prêt à assumer un rôle de leader au sein de cette dernière, rôle qui est souhaité depuis plusieurs années par les communautés. On semble donc assister à la fin d'un repli du Québec sur lui-même.

L'approche du gouvernement Charest envers les communautés francophones hors Québec inaugure-t-elle un nouveau type de partenariat, basé sur la reconnaissance que le Québec, en tant que foyer de la francophonie au Canada, a un rôle à jouer dans l'essor et le développement des communautés francophones en contexte minoritaire? Il semble que la réponse soit positive. Si la montée de l'État providence au cours des années 1960, conjugué au contexte politique canadien et québécois, semble avoir encouragé l'éloignement des francophones hors Québec et du Québec, le désengagement de l'État semble favoriser un rapprochement des forces vives de la francophonie québécoise et canadienne. Le Québec reconnaît qu'il est tout à son avantage d'encourager et d'appuyer les communautés francophones et acadienne. De plus, le Québec semble comprendre que ça ne peut que l'aider d'avoir une francophonie vivante et forte à l'extérieur de son territoire. En plus d'avoir intérêt d'assurer une francophonie canadienne dynamique, le Québec et son gouvernement comprend qu'elle a un rôle à jouer dans le maintien de cette vitalité et de ce dynamisme. En effet, depuis l'élection du gouvernement Charest, tout a été recentré sur la place du Québec dans l'espace canadien. Le Québec se conçoit toujours comme une société distincte, mais comme une société distincte qui fait partie de la francophonie canadienne et qui a un rôle important de leader à jouer, de par sa nature distincte.

C'est encourageant mais seule la nouvelle politique du gouvernement Charest à l'égard des communautés francophones et acadienne nous permettra d'évaluer si réellement nous assistons à un virage important et positif au chapitre des relations entre le Québec et la francophonie canadienne.

---

<sup>107</sup> Joseph-Yvon Thériault, *loc. cit.*, p.4-5

## **Bibliographie**

*Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada : Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française, 1995.

*Évaluation des mécanismes de mise en oeuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Rapport synthèse*, Québec, Réseau Circum, février 2000.

Arès, Georges, « Libre opinion : La voix de la francophonie », *Le Devoir*, 16 septembre 2003, p. A6.

Behiels, Michael, *La francophonie canadienne : renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005.

Bélanger, Mathieu, « Le Québec veut s'intégrer à la francophonie canadienne », *Le Droit*, 2 août 2003, p.6.

Bissonnette, Lise, « Une première. Louise Beaudoin propose une bonne théorie des retrouvailles », *Le Devoir*, 31 mars 1995, p. A8.

Bissonnette, Lise, « La francophonie canadienne et le Québec: Ruptures et retrouvailles », *Le Devoir*, 18 mars 1997, p.A7.

Cardinal, Linda, « La refondation de la francophonie canadienne : une tâche nécessaire mais difficile », *Le Droit*, 29 mars 2005.

Cardinal, Linda, *Étude du projet de Loi S-3 – témoignage devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes*, 29 septembre 2005.

Cardinal, Mario, *Point de rupture. Québec-Canada*. Montréal, Société Radio-Canada et Bayard Canada, 2005.

Charbonneau, Jean-Pierre, « Le Québec n'abandonnera jamais sa diaspora canadienne-française et la nation acadienne », *Le Devoir*, 25 février 2002, p.A6.

Cloutier, Mario, « Québec confirme qu'il ne participera pas à l'Année canadienne de la francophonie: Facal explique sa position », *Le Devoir*, 19 mars 1999, p.A4.

Dion, Jean, « Ne venez pas vous mêler de nos affaires », *Le Devoir*, 15 mars 1995, p. A1.

Dubé, Marco, *De Mahé à Summerside : Quinze réflexions sur l'évolution*

*de l'Ontario français de 1990 à 2000*, Ottawa, Le Nordir, 2001.

Dumont, André, « La FCCF doute du bien-fondé du projet de Centre de la francophonie des Amériques », *Le Droit*, 9 juin 2005, p.34.

Facal, Joseph, *Lettre de réponse de Joseph Facal à Sheila Copps concernant l'Année de la francophonie canadienne*, 18 mars 1999.

FCFA du Canada, *Parlons-nous! Dialogue. Rapport du groupe de travail Dialogue*, Ottawa, 2001.

Gouvernement du Québec, « Des partenariats d'est en ouest », *En partenariat*, Québec, vol. 4, no. 1, printemps 2004.

Gratton, Denis, « Québec refuse de s'associer à l'année canadienne de la francophonie. Une gifle aux francophones du pays », *Le Droit*, 20 mars 1999, p. 9.

Houle, Nicolas, « Québec veut être le leader de la francophonie canadienne », *Le Soleil*, 3 mai 2004, p. A10.

Lalonde, Gisèle, « Québécois et Québécoises : merci! », *Le Droit*, 1 mars 2002, p. 19.

Langlois, Simon et Jean-Louis Roy, *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoises*, Québec, Nota Bene, 2003.

Langlois, Simon et Jocelyn Létourneau, *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004.

Larocque, Sylvain, « L'Assemblée nationale salue la victoire de S.O.S. Montfort », *LeDroit*, 14 mars 2002, p.2.

Maltais, Murray, « La fin d'un long silence », *LeDroit*, 1<sup>er</sup> avril 1995, p.22.

Martel, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttés et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.

Martel, Marcel et Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5, 6 et 7 novembre 1997)*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998.

Normandin, Pierre-André, « Benoît Pelletier veut redéfinir la place du Québec au sein de la Francophonie », *Le Soleil*, 1 mai 2004, p.A15.

Paquette-Legault, Diane, « Un forum « exceptionnel » sur la francophonie », *Le Droit*, 3 mai 2004, p.5.

Pelletier, Benoît, *Un projet pour le Québec : Affirmation, Autonomie et Leadership. Rapport final du Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise*, Québec, Parti libéral du Québec, 2001.

Pelletier, Benoît, *Allocution à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada*, Ottawa, 21 juin 2003.

Pelletier, Benoît, « Francophonie canadienne : l'appui du Québec doit être revu », *Le Devoir*, 6 septembre 2003, p. B5.

Pelletier, Benoît, *Allocution à l'occasion de l'ouverture du Forum de la francophonie*, 30 avril 2004.

Pelletier Benoît, *Allocution à l'occasion de la clôture du Forum de la francophonie*, 2 mai 2004.

Pelletier, Benoît, *Notes pour une allocution du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones devant la Faculté de droit de l'Université de Moncton et l'institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*, Moncton, le mercredi 13 octobre 2004.

Pelletier, Benoît, « Le Québec et la francophonie canadienne : une relation qui s'intensifie », *Le Droit*, 22 juin 2005, p. A7.

Pelletier, Benoît, *Allocution du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information à l'occasion du Brunch des élus de l'Association canadienne-française de l'Ontario de la région d'Ottawa*, Ottawa, 28 mai 2005.

Pelletier, Benoît, « Promotion du Québec et du français », *Le Droit*, 16 juillet 2005.

Presse canadienne, « Les libéraux ne seront pas moins généreux que les péquistes », *Le Devoir*, 19 août 2003, p.A4.

SAIC, *Le ministre Benoît Pelletier prend des engagements concrets pour la francophonie canadienne*, 21 juin 2003.

Thériault, Joseph-Yvon, *Les communautés francophones et acadiennes et le Québec : enjeux d'un rapprochement. Communication présentée dans le cadre*



*de la Journée de travail du Groupe de réflexion Québec-Communautés francophones et acadiennes (23 mars 2002) Québec, 2002.*

Vastel, Michel, *Landry. Le grand dérangent*. Montréal, Éditions de l'homme, 2001.

Woerhling, José, « Politiques et législations linguistiques au Canada : divergences et convergences entre le Québec, les provinces anglophones et les autorités fédérales », dans l'ouvrage sous la direction d'Anne-Marie Le Pourhiet, *Langue(s) et Constitution(s). Actes du colloque tenu à l'Université Rennes 1 (7 et 8 décembre 2000)*, Paris, Economica, 2004.

Young, Huguette, « Les minorités francophones tentent un rapprochement avec le Québec », *LeDroit*, 16 février 2001, p. 23.